

# Promouvoir l'accueil. Promouvoir la santé

**Christian Quella**  
Directeur de l'ADAPGV 86\*

## LES FAMILLES SÉPARÉES DE LEURS PROCHES HOSPITALISÉS

La loi du 5 juillet 2000 concernant l'accueil des gens du voyage, si elle précise et fait obligation d'aménager des lieux dans la cité, prend-elle en compte que ce sont des lieux de citoyenneté active, des lieux de vie au quotidien ? Elle n'est pas évoquée avec force, cette intégration dans la cité. La politique et les dispositifs sanitaires sont indissociables des villes, des cantons, des départements. Cependant, la population majoritaire oublie que l'hospitalisation chez les gens du voyage, si elle est du même ordre que tout un chacun, n'est pas obligatoirement vécue de la même façon. Tenir compte des valeurs culturelles traditionnelles, familiales, conviviales des Tsiganes et gens du voyage n'est inscrit ni dans la loi, ni dans la pensée des aménageurs de territoire, donc on l'ignore... La difficulté de stationner, qui compromet l'accès à l'hospitalisation, n'est-elle pas révélatrice des inégalités des conditions de vie ?

C'est en cela que la politique d'aménagement pour l'accueil des gens du voyage sur la Communauté d'agglomération de Poitiers est d'autant plus remarquable, car adaptée au « comment vivre ensemble » sur un même territoire.

En partant du principe que le CHU de Poitiers avait déjà une hôtellerie appelée la *Maison des familles*, un espace adolescent, un hôpital pour les enfants, il parut envisageable à l'ADAPGV d'obtenir un accueil de même qualité pour les gens du voyage, qui respecterait le mode d'habitat, la vie en communauté et permettrait à toute la famille d'être proche de son malade. Cette réflexion et cette demande reposent sur un principe : pourquoi les sédentaires majoritaires pouvaient-ils être présents à 500 m de la chambre du malade, alors que les voyageurs se retrouvaient en errance autour du CHU, en marge de la loi, donc exclus et en situation non légale de stationnement ?

C'est à partir de la volonté des hommes et de leur sens de l'égalité qu'il sera possible d'avoir accès aux droits communs, de créer ce qu'il y a à faire, d'établir de nouveaux rapports de relations humaines avec ceux qui ont un habitat différent (les itinérants) et d'ouvrir la ville à tous.

A Poitiers et dans sa Communauté d'agglomération, il existe cet état d'esprit. Les responsables de l'Association, sa présidente et son directeur, les dirigeants du CHU, les élus politiques de la ville (le maire, ses adjoints, les responsables des services techniques) avaient tous la volonté de prendre en compte tous ces aspects.

\* Association départementale pour l'accueil et la promotion des gens du voyage 86.

## UN ESPACE D'HABITAT POUR LES FAMILLES PRÈS DU CHU DE POITIERS

En créant un espace de 300 m<sup>2</sup> au sein du CHU. Cet espace d'habitat est équipé de l'eau, de l'électricité et de sanitaires. L'accueil se fait par la régie du CHU, en lien avec le personnel de l'ADAPGV. Grâce à cet aménagement novateur, un véritable accueil existe pour la famille proche du malade (parents, enfants). Cela n'étant pas suffisant, à 4 km de là, la construction d'une aire d'accueil de 11 places, avec eau, électricité et régie d'accueil, permet aux autres membres de la famille de stationner légalement.

Au delà d'un programme d'habitat, c'est aussi un programme de promotion de la santé qui est ici avancé. Cette création d'aménagement démontre que le tout sécuritaire (expulsion) ne répond pas aux vrais besoins de tout homme et que celui qui sait accueillir, aménager, apporte à son territoire une vraie paix sociale. C'est un exemple de refus de la discrimination, d'ostacisme et de racisme.

Pour l'Association, cette mise en œuvre est bien celle de la participation des habitants, de l'échange, d'une approche polyvalente qualitative et collective du territoire. Cela montre aussi l'exercice de la citoyenneté et l'échange social, qui ne sont pas que des idées, que des programmes, mais aussi une mutuelle stratégie d'accès à l'habitat reconnu et à la santé validée.

Si nous nous en tenons au texte de la loi, limitant trop à de l'aménagement obligé, n'évitant toujours pas l'exclusion, l'accès à la santé, l'hospitalisation ne sera pas autant améliorée et la particularité de l'habitat mobile et de ses propriétaires pas mieux reconnue dans sa différence.

### SOCIÉTÉ

#### GENS DU VOYAGE

La communauté d'agglomération poursuit sa démarche d'implantation des aires d'accueil

# Les caravanes aux petits soins

Une nouvelle aire d'accueil des gens du voyage vient de voir le jour dans le périmètre du CHU de Poitiers.

Une le camping sauvage aux abords du CHU de Poitiers. Les gens du voyage disposent désormais d'une aire d'accueil à un jet de pierre de la Tour Jean-Sorciaz. Et cela, pour les parents d'un malade hospitalisé plus de 24 heures peuvent y stationner pour une durée illimitée. Moyennant une modeste participation financière de 10 francs par jour et à raison de deux caravanes par famille. Le reste du convoi peut s'installer sur les autres aires de l'agglomération (1). Le nouvel emplacement est équipé en eau, électricité et conteneur à ordures. L'entretien est assuré par le personnel de l'Association départementale pour l'accueil et la promotion des gens du voyage (A.D.A.P.G.V.), gestionnaire du terrain et maître du projet au côté du CHU et de la Communauté d'agglomération de Poitiers. À l'occasion, le service social de l'hôpital peut être amené à intervenir pour régler d'éventuels problèmes.

**Un dispositif global**  
« Cet équipement répond vraiment à un besoin. Nous avons créé une maison des familles pour les sédentaires, il était normal de s'occuper des non-sédentaires. C'est important, parce que cela conditionne tout l'accueil dans le service soignant », a expliqué René-Benoît Bague, directeur de Jean-Benoît Hier, au cours de la signature de la convention de mise à disposition du lieu. « Cette implantation entre dans un dispositif global. Nous cherchons des solutions qui s'adaptent à la demande », a déclaré Jean-Luc Gaboreau, adjoint



La convention de mise à disposition du lieu a été signée hier par Jacques Santrot, président de la CAF, et Bernard Gudet.

au maire de Poitiers, chargé de la Solidarité. « Car il ne s'agit pas d'implanter des aires n'importe où », a conclu Bernard Gudet, président de l'A.D.A.P.G.V., avant d'applaudir l'initiative. « Elle est

essentielle pour les gens du voyage. Dans leur culture, on n'attend pas un malade. Il y a une nécessité de proximité ».

(1) L'agglomération poitevine dispose de 51 places de stationnement réparties sur quatre aires d'accueil : La Croix de Bois (Poitiers), la Girmaudière (Saint-Benoît), Dompierre (Poitiers) et Fontaine-le-Comte (aire de passage).

Centre Presse, 14 novembre 2000